

La basse-cour

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **47 (1909)**

Heft 47

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-206456>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

rents : on leur apportait une miche de pain frais, un couteau et un verre. Le même couteau devait leur servir, et ils devaient boire dans le même verre l'hydromel ou le cidre, que leur versait le *bazvalan*. Après cette sorte de communion préparatoire, ils étaient regardés comme liés l'un à l'autre ; celui des deux qui se fût dédit eût été l'objet du mépris public.

Le jour des noces fixé, on procédait aux invitations. Personne n'était oublié. Même aux mariages des plus humbles paysans, on voyait quelque fois de véritables foules. C'est que les convives, là-bas, sauf quand il s'agit de mariages riches, ne payent pas seulement leur écot : ils offrent encore aux mariés les éléments du repas de nocce : beurre, œufs, boudins, côtes de lard et le cidre frais par surcroît.

Cela s'appelle faire « bidding ». Hâtons-nous de dire que, par suite des habitudes communautaires du peuple gallois, comme des autres peuples celtiques, ces dons en nature constituent bel et bien une manière de placement.

Il est aisé de s'en rendre compte à la lecture de la circulaire imprimée que voici, portant la date du 30 juillet 1859 et adressée par deux fiancés gallois à leurs amis et connaissances :

« Comme nous avons l'intention d'entrer dans l'état conjugal, nous sommes encouragés par nos amis à « faire bidding », les jeudi et vendredi 15 et 16 août prochains, en notre maison de Belle-View, sise en Lower-Street, dans la ville de Landoverry, date et lieu où la faveur de votre bonne et agréable compagnie est très humblement sollicitée par nous. Sachez que, quelques dons qu'il vous plaise nous accorder, ces dons seront reçus avec gratitude, publiés avec empressement et rendus avec joie à tout appel en semblable circonstance. »

C'est, comme on voit, de la mutualité bien entendue. Mais revenons à nos Celtes d'Armorique. Le grand jour s'est levé et déjà piaffe dans la cour la cavalcade qui va mener à l'église la jeune fille et ses parents. Une manière de tournoi poétique va s'engager d'abord entre le *bazvalan* du jeune fiancé et le répondant de sa « douce », nommé *breutaer* ou avocat.

Le *bazvalan* feint d'être à la recherche d'une jeune cavale joyeuse qu'il a aperçue dans la prairie, à moins que ce ne soit d'une colombe ou de quelque autre gracieux animal symbolique. Le *breutaer* lui répond ; la dispute continue, mais elle se termine toujours par la victoire du *bazvalan*, à qui son compère finit par remettre la jeune fille tant désirée. Le fiancé la saisit par la taille, la pose en selle et saute lui-même à côté d'elle. Les fouets claquent. En route pour la mairie et pour l'église !

Le pittoresque reprend ses droits dès la sortie de l'église. Bombardes et binious éclatent en sonorités aiguës, et les assistants remontent à cheval dans la direction de la ferme. C'est l'heure du festin.

Sur l'aire même, dans le courtil et les champs, des tentes sont dressées. Longtemps contenue et d'autant plus exubérante, la gaieté bretonne lâche sa bonde, éclate en fusées retentissantes. Commencé à midi, le festin ne s'achève souvent qu'à six heures du soir. Chaque service est annoncé par un air de biniau et de bombarde. Puis, les tables enlevées, jeunes filles et garçons nouent leurs rondes sur l'aire neuve. Les *jabadao* succèdent aux passe-pied ; les *larides* aux gavottes. Bien avant dans la nuit, surtout en été, les danses se prolongent et il ne faut pas moins pour suspendre l'entrain des couples, que l'annonce, criée à pleine gorge par le *bazvalan*, des préliminaires de la soupe au lait.

Pas de nocce en Bretagne sans la cérémonie de la soupe au lait.

La nuit venue, on déshabille la mariée et on la couche ; son mari se place auprès d'elle ; on leur sert alors une soupe au lait symbolique dont les tranches de pain sont liées par un fil

des plus incommodes et qu'ils mangent avec des cuillers percées, aux francs éclats de rire des témoins : quelques fois on remplit le lit nuptial de petits enfants, doux anges qui doivent voler leurs amours.

Durant cette scène touchante, les assistants chantent la *sône* de la Soupe au lait, si finement traduite par Brizeux :

Près du lit des époux chantons la soupe blanche.
La voilà sur le feu qui bout dans son bassin,
Comme les flots de joie et d'amour dans leur sein,
La voilà sur le feu qui déborde et s'épanche.

C'est sur ce couplet que la première journée des noces prend fin. La seconde et réservée aux morts et aux mendiants. Elle débute par un service funèbre à la mémoire des parents défunts du nouveau couple. A midi, les mendiants de toutes les paroisses voisines prennent place autour des tables où s'étaient assis la veille les invités de marque. Le repas terminé, la jeune mariée, si jolie en son hennin de dentelle et son devantier de soie violette, s'avance vers le plus loqueteux de la bande et l'entraîne aux sons du biniau. Le marié, pendant ce temps, offrait son bras à une vénérable mendiante ; les garçons d'honneur en faisaient autant, et la ronde se nouait sur la lande.

Quand la danse s'arrêtait, des bardes, pour remplir les entr'actes, entonnaient quelques-uns de leurs *gwerz* ou de leurs *sônes* les plus touchants. Plusieurs étaient accourus de loin pour ce mariage de leur confrère.

Là encore les époux n'avaient fait que reprendre une très ancienne coutume. Les bardes figuraient toujours dans les mariages d'autrefois. Au quatorzième siècle, ils bénissaient encore des unions.

Joyusetés.

Lorsque le service des messageries n'était pas encore introduit en Angleterre ; alors que la différence de port pour lettres ou imprimés était bien plus considérable qu'aujourd'hui, une bonne femme envoya à son fils une paire de pantalons... comme « imprimé ». La poste remit le pantalon au destinataire, mais ce dernier dut payer une forte surtaxe. Emoi, puis indignation de la maman qui protesta énergiquement et s'expliqua en ces termes :

« J'ai consulté le livre où sont écrites les taxes pour la poste, et j'ai vu que l'on pouvait expédier, comme imprimés, toutes les choses ouvertes aux deux extrémités... Alors, un pantalon n'est donc pas ouvert aux deux extrémités...? »

*

Autre trait.

Un fonctionnaire postal, préposé au guichet, voit s'approcher un homme qui vient apporter quelque argent pour augmenter le montant de son carnet de caisse d'épargne postale. Comme le postier veut se renseigner sur l'identité de l'homme, il lui demande, entre autres :

— De quoi votre père est-il mort ?

— Je ne sais plus, je ne puis me rappeler ; mais en tout cas, ce n'était pas quelque chose de grave.

PHILANTHROPIE

Monsieur de Talleyrand, étant ministre, se promenait un jour au Palais-Royal, dans le voisinage des galeries de bois. Un homme d'assez bonne mine, mais vêtu d'habits noirs déjà blancs de vieillesse, l'aborda le chapeau à la main :

— Monsieur le prince...

— Eh ! c'est vous. Eh bien ! mon ami, que devenez-vous ? Vous n'auriez pas dû quitter les bureaux du ministère.

— C'est vrai, monsieur le prince, j'ai tenté bien des choses qui ont péri entre mes mains.

— Bien, bien, venez demain au ministère, je m'occuperai de vous.

M. de Talleyrand mit la main dans sa poche et y saisit une poignée de billets de banque.

— Ah ! monsieur le prince, j'ai fait fausse route, le hasard m'a maltraité, je suis très malheureux.

— Bien, mon ami, à demain, dit l'ancien évêque d'Autun, qui laissa retomber les billets et prit des louis.

— Monsieur le prince, je me suis marié... j'ai épousé une femme sans fortune... que j'aimais.

— Hum !

Le ministre crispait des doigts dans sa poche et jouait avec son or.

— Puis, j'ai eu un enfant !

— Ah !

— Oui, monsieur le prince, depuis vingt-quatre heures je n'ai pas...

— Ah ! pensa le prince, voilà un homme qui a besoin de dîner.

Et il lui donna cent sous.

*

Un commerçant de *** arriva un matin à son bureau, l'air enchanté. Son associé lui ayant demandé la cause de cette joie, l'honnête négociant répondit :

— Mon médecin m'a recommandé de faire à pied le trajet qui sépare mon domicile privé de mon bureau. J'ai obéi et cette promenade matinale vient de me permettre d'accomplir trois bonnes actions :

J'ai rencontré près d'une église une pauvre femme qui tenait un baby dans ses bras et qui pleurait abondamment. J'eulais demandé la cause de son chagrin et elle m'a répondu qu'elle était désespérée, parce que le pasteur ne voulait pas baptiser son enfant, vu qu'elle n'avait pas un dollar à lui donner. Je tirai de ma poche une banquette de neuf dollars ; je dis à la pauvresse de payer le pasteur et de me rapporter la monnaie. Ainsi fut fait : elle revint au bout d'un moment et me tendit deux dollars ; elle pleurait encore, mais de reconnaissance.

N'ai-je pas lieu de me réjouir ? J'ai séché les pleurs d'une pauvre femme, j'ai conduit son enfant sur la route qui mène au ciel et j'ai obtenu la monnaie d'une banquette fausse dont je ne pouvais arriver à me défaire !...

La basse-cour. — Cette recette est infaillible pour débarrasser les poulaillers de la vermine :

Le soir, lorsque les poules sont rentrées, placez une branche d'aune dans le poulailler. Le lendemain, vous la trouverez couverte de vermine. Brûlez la branche, renouvelez quelques fois l'expérience et vos poules seront débarrassées de leurs désagréables parasites.

Pour tous les goûts. — Il y aura foule dimanche au Théâtre ; le contraire n'est pas possible. L'après-midi, à 2 heures, *Le Scandale*, d'Henry Bataille, le plus grand succès de la saison, jusqu'à présent. Le soir, une pièce nouvelle pour nous, œuvre émouvante, pittoresque, mouvementée, *La Pocharde*, drame en 5 actes et 12 tableaux de Jules Mary. — Le *Kursaal*, de son côté, fait des salles superbes avec le *Pensionnat Michonnet*, l'opérette-bouffe, d'un comique innénarrable et dont il ne sera plus donné que quelques représentations. Dimanche, matinée et soirée. N'y pas manquer est un devoir. — Est-il besoin encore de rappeler la vogue inéprouvée des spectacles du *Lumen* et du *Lux*, où l'on a peine à trouver une place et qui de plus en plus justifient la faveur particulière du public ?

Nouvelle édition de FAVEY ET GROGNAZ

Des circonstances imprévues ont causé quelque retard dans la publication de la nouvelle édition de ces amusants récits. Cette brochure illustrée est actuellement sous presse et ne tardera pas à être expédiée aux souscripteurs. Donc, encore un peu de patience, s. v. p.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.